



# Appel à Projets 2020

## Recherche en Prévention

L'une des missions historiques de la Ligue contre le Cancer est la prévention des cancers : « Prévenir pour protéger » en est la devise. En favorisant les recherches visant à une meilleure connaissance des facteurs de risque et de protection des cancers et en informant les populations, la Ligue vise à permettre à chacun de mieux se protéger face à la maladie. Suite au constat que près de 40 % des cancers sont évitables, la Ligue a établi un état des lieux de la situation et a souhaité être force de propositions pour changer les comportements.

La Ligue contre le Cancer a choisi de mobiliser, durant les 5 à 10 ans à venir, une partie de ses moyens financiers et humains sur deux thèmes :

- L'éducation à la santé en milieu scolaire, dès le plus jeune âge ;
- L'exposition aux risques de cancer d'origine environnementale ou professionnelle.

Ce choix implique que la politique de soutien à la recherche, correspondant à l'une des mesures historiques de la Ligue contre le Cancer, prenne mieux en compte les domaines de recherche sous-tendant une évolution efficace de la prévention des cancers, tels que l'épidémiologie, les sciences humaines et sociales, la recherche interventionnelle en population, l'Intelligence Artificielle (IA), les statistiques, la géographie, les registres et cohortes, l'émergence de projets pluri-professionnels et la création de consortium, avec comme ambition de déboucher sur des projets de recherche-action faisant appel à une contribution des Comités Départementaux de la Ligue contre le cancer.

En 2018, la Ligue a soutenu de façon significative la recherche en prévention au travers de 20 projets sélectionnés et soutenus par le Conseil Scientifique National pour un montant total de 1,75 millions d'euros, soit 8,3 % des financements accordés.

En 2020, la Ligue lance un Appel à Projets spécifique sur la Recherche en Prévention des Cancers, sur trois axes principaux détaillés ci-dessous.

- **Volet éducation à la santé dès le plus jeune âge**
  - Education des plus jeunes à une utilisation raisonnée de produits en fonction de leur utilité et leurs aspects environnementaux.
  - Compréhension des représentations sociales des enfants et adolescents pour travailler sur la diminution des expositions.
  - Prise en compte les inégalités et spécificités sociales et culturelles, i.e. élèves en filière professionnelle, milieu rural ou urbain, dans l'élaboration des interventions.
  - Actions sur les déterminants de santé des plus jeunes.
  - Evaluation des interventions en éducation à la santé.

Les particularités des aspects éthiques de ces interventions feront partie des critères pris en compte dans l'évaluation des projets.

- **Volet Cancer et environnement**

- Amélioration des mesures d'exposition, « sur le lieu de vie » en général, et ce dès la conception.
- Proposition d'outils de mesures d'expositions combinées en population et leur validation.
- Perception du risque en fonction de paramètres temporels, individuels et sociaux.
- Parts attribuables du comportement individuel et du comportement collectif.
- Evaluation des interventions en prévention par des études d'impact sanitaire.
- Impact sur la santé des nouvelles organisations du travail (télétravail, mobilité, etc.).
- Rôle de la mobilisation citoyenne sur les modifications / régulations des politiques environnementales.
- Processus de prise de décisions de politique environnementale ; impact des données issues de la recherche sur ces décisions.

- **Approches méthodologiques innovantes**

- Approches adaptatives / implémentation adaptative.
- Méthodes d'interventions et leur évaluation.
- Modélisations et microsimulations.
- Transférabilité d'actions développées dans d'autres pays.

L'appel à projets s'adresse à des chercheurs développant une approche dans le domaine des sciences humaines et sociales, de l'épidémiologie, des disciplines du traitement de l'information (statistique, fouille de données, IA...), de la recherche interventionnelle en population et des recherches-actions.

Note : Des équipes de chercheurs, travaillant sur des aspects plus spécifiques de la recherche en prévention, pourront être financées dans le cadre de l'APP récurrent « Equipes Labellisées » de la Ligue. De même, le financement de doctorants se fera dans le cadre de l'AAP « Doctorants de 1<sup>ère</sup> année ».

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site internet, [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net), accès chercheurs, à partir du 6 janvier 2020. La date limite de validation du formulaire internet (Lettre d'Intention) est fixée au 3 février 2020.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :  
[recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net)

### **Critères d'éligibilité des Projets de Recherche en Prévention**

- **Le porteur du projet**

- Doit consacrer au moins 70 % de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue.
- Devra être rattaché à un organisme public ou à une structure à but non-lucratif et se situer en France.
- Il pourra relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique ou relever d'un statut contractuel. Les chercheurs en CDD sont éligibles dès lors que l'organisme de rattachement l'autorise, et que la durée de leur CDD couvre la durée du projet.
- Il ne peut en aucun cas être un doctorant.

- **Les collaborateurs**

- Le nombre de collaborateurs doit être adapté aux objectifs du projet.
- La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en % du temps total d'activité) de leur participation au projet, doivent être précisés.

- **Les moyens octroyés**

- Le porteur du projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont lui et ses collaborateurs disposent : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire liés au projet, hors porteur du projet. Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir au salaire d'un doctorant. Ceci correspondant à un appel à projet dédié.
- Les montants sont attribués au cas par cas, selon l'estimation des besoins et les possibilités financières de la Ligue.
- La durée est proposée par le porteur de projet et doit être de 5 ans maximum. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP, ANSM, etc.). L'avancement du projet sera évalué annuellement avant reconduction de la tranche suivante.

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

Si son projet est retenu par la Ligue, le porteur du projet de recherche s'engage :

- A fournir à la Ligue la copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet. Le versement correspondant à la première tranche du financement ne sera réalisé qu'à réception de ces documents.
- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours et ce, dès le démarrage effectif du projet.
- A remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- A remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- A mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation de travaux écrite ou orale.
- A ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable de la Présidence du Conseil Scientifique National de la Ligue.

NB : Toute modification dans la coordination du projet doit être notifiée à la Ligue et recevoir son aval.

Le formulaire internet de la Lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du

6 JANVIER 2020 au 3 FEVRIER 2020.

### Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la Lettre d'Intention sera notifiée à partir du 15 mai 2020. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document pdf UNIQUE) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la Lettre d'Intention ET une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue entre le 15 mai et le 21 juin 2020 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

A l'issue du téléchargement du dossier complet au format pdf, il faudra fournir dans le formulaire en ligne les informations suivantes :

- Les mots-clés du projet (liste à cocher et suggestions libres).
- Un résumé grand-public en français (3500 caractères maximum, espaces compris).
- Un résumé scientifique en français ou en anglais (3500 caractères maximum, espaces compris).

Le dossier complet, au format pdf, devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (15 pages maximum).
2. La copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (INDS, CNIL, CPP, ANSM...) si elles ont été obtenues. Dans le cas contraire, les envoyer à la Ligue dès réception.
3. S'il s'agit d'une étude multicentrique, indiquer l'ensemble des équipes participantes avec l'accord de principe de chacune de ces équipes pour participer à l'étude.
4. Le CV du porteur de projet avec téléphone et adresse électronique.
5. La liste complète des participants (y compris le porteur) impliqués dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
6. La liste des publications du porteur du projet et de ses collaborateurs des cinq dernières années (depuis 2015) dans laquelle le nom des personnes présentes au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
7. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet. Il devra tenir compte du délai nécessaire à l'obtention d'éventuelles autorisations spécifiques.
8. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné par une autre association caritative ou fondation.
9. L'accord du Directeur de la structure gestionnaire sur papier à en-tête.
10. Les coordonnées et le RIB du gestionnaire.
11. La structure gestionnaire est responsable devant la Ligue de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux équipes participantes dans les meilleurs délais.

*Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué*

*La copie papier du dossier complet devra être adressée le **21 JUIN 2020** au plus tard (cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire à :*

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER  
Service Recherche  
Appel à projets « Recherche en Prévention »  
14 rue Corvisart  
75013 PARIS

**Calendrier :**

Date d'ouverture de l'appel à projets :	6 janvier 2020
Date limite de dépôt des Lettres d'Intention :	3 février 2020
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets:	15 mai 2020
Date limite de dépôt des dossiers complets :	21 juin 2020
Résultats officiels :	12 octobre 2020

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :

[recherche@ligue-cancer.net](mailto:recherche@ligue-cancer.net).